



Maine et Loire

Compte rendu du CTL du 22 janvier 2019

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Le premier CTL de l'année (emplois 2019) s'est tenu le 22 janvier 2019. Seuls les représentants **FO DGFIP 49** étaient présents. Celui-ci a été convoqué pour la 2^e fois suite à l'absence de quorum le 15 janvier 2019

Vous retrouverez au dos le détail des suppressions d'emplois 2019. Le directeur nous a indiqué saisir les opportunités de départs en retraite, de promotions et de restructurations pour justifier ses choix.

Nous avons profité de cette instance pour soulever quelques problèmes en questions diverses :

- **Prime PAS :**

PAS ou pas PAS, **FO DGFIP** maintient sa position : tous les agents subissent une dégradation de leurs conditions de travail, et font face depuis des années à une surcharge de travail.

FO DGFIP revendique que cette prime soit donc versée à TOUS.

M. Derrac nous a indiqué qu'un recensement avait été effectué auprès des SIP, SIE, direction et trésoreries mixtes au 31/12/2018. 43% des agents du département seraient concernés avec un versement prévu sur la paye de février.

Suite à notre intervention pour une prime pour TOUS, M. Derrac va étudier la possibilité d'élargissement au plus grand nombre (agents visant la paye, accueil trésoreries SPL..).

- **Prime de Restructuration de Service (PRS) :**

Les agents victimes de la fermeture de leur poste ou service au 1^{er} janvier 2019 n'ont toujours pas perçu la PRS. Nous sommes intervenus pour que cette prime soit versée le plus rapidement possible.

M. Wiber explique que la réorganisation des services des ressources humaines (CSRH) a rencontré des problèmes. Il rajoute que le CSRH a reçu un plan de charge national où le versement des PRS n'était pas prioritaire et qu'aucune avance n'est possible !

Surpris comme nous, M. Derrac a indiqué que cela n'était pas normal. Il s'est engagé à contacter rapidement le service compétent pour résoudre cette anomalie.

- **Vivier EDR :**

Suite à la demande de **FO DGFIP**, la direction nous a répondu que le nombre d'agents ayant postulé au vivier local s'établit ainsi :

- 2 agents de catégorie A.
- 2 agents de catégorie B.
- Aucun agent de catégorie C

- **Trésoreries en sursis et pas d'agence comptable :**

Après l'article du courrier de l'Ouest du 17 janvier 2019 (en pièce jointe) mentionnant les trésoreries de Seiches et Thouarcé en sursis, M. Derrac va demander un rectificatif concernant la fermeture de Seiches, qui n'est pas à l'ordre du jour.

Pour Thouarcé, la direction a reconfirmé la fusion prochaine sur le site de Chalonnes.

Selon M. Derrac, aucune agence comptable ne sera créée dans le Maine et Loire et il maintiendra une trésorerie par EPCI jusqu'en 2022...**mais après ...tout peut arriver !!!**

Suppressions d'emplois 2019	IDIV CN	A	B	C	Total
Direction	-1		-2	-1	-4
SIE Saumur				-1	-1
SIP Angers Ouest			-1		-1
SIP Angers Est				-1	-1
SIP Cholet				-1	-1
SIP Baugé		-1			-1
SPF Cholet				-1	-1
PCRP			-1		-1
Trésorerie Angers CHU				-1	-1
Trésorerie Cholet Municipale				-1	-1
Trésorerie Doué la Fontaine			-1		-1
Trésorerie Longué-Jumelles			-1		-1
Trésorerie Montrevault		-1			-1
Trésorerie Seiches sur le loir				-1	-1
Trésorerie Segré			-1		-1
Total	-1	-2	-7	-8	-18

Contribution Emplois 2019	IP	IDIV CN	A	B	C	Total
			-1	-2	-7	-8
Centre de Contact	1		3	16	30	50
Chargé de clientèle CDC			-1			-1
Evolution	1	-1	0	9	22	31

Pour information	Redéploiement suite à décision du directeur	
	IDIV CN	A
Direction	+1	
SPFE	+1	-1
EDR		+1

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu